

ARRÊTÉ PORTANT CRÉATION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX EN LICENCE**Pour l'année 2026 – 2027****La Présidente de Sorbonne Université**

VU le code de l'éducation, et notamment ses articles L612-2 et suivants et D612-1 et suivants ;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

VU la délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de Sorbonne Université en date du 02 décembre 2025 et du Conseil d'Administration du 20 janvier 2026 les capacités d'accueil en master ainsi que les attendus dans les disciplines du périmètre des facultés des Lettres, de Santé et Sciences et Ingénierie.

ARRÊTE :**Article 1**

La commission d'examen des vœux du **C.M.I. Electronique- Energie Electrique - Automatique** est constituée comme suit pour l'année universitaire 2026-2027 :

Président(e)

- Madame DESHOURS Frédérique, MCF - UFR d'Ingénierie

Membres

- Madame CORBRION Céline, MCF - UFR de Physique
- Monsieur DUBRUNFAUT Olivier, MCF - UFR d'Ingénierie
- Monsieur FERUGLIO Sylvain, Pr - UFR d'Ingénierie
- Madame GENSBITTEL Aurélie, MCF - UFR d'Ingénierie
- Monsieur NGO Kieu, MCF - UFR d'Ingénierie

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des candidats sur le site internet de Sorbonne Université ainsi que par voie d'affichage au sein du département de formation ou de l'unité de formation et de recherche (UFR).

Article 3

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Présidente de Sorbonne Université
et par délégation



Thomas COUDREAU
Directeur général des services adjoint

Fait à Paris, le 04/02/2026
La Présidente de Sorbonne Université
Nathalie DRACH-TEMAM

ARRÊTÉ PORTANT CRÉATION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX EN LICENCE**Pour l'année 2026 – 2027****La Présidente de Sorbonne Université**

VU le code de l'éducation, et notamment ses articles L612-2 et suivants et D612-1 et suivants ;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

VU la délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de Sorbonne Université en date du 02 décembre 2025 et du Conseil d'Administration du 20 janvier 2026 les capacités d'accueil en master ainsi que les attendus dans les disciplines du périmètre des facultés des Lettres, de Santé et Sciences et Ingénierie.

ARRÊTE :**Article 1**

La commission d'examen des vœux du **C.M.I. Physique** est constituée comme suit pour l'année universitaire 2026-2027 :

Président(e)

- Monsieur CANTIN Jean-Louis, MCF - UFR de Physique

Membres

- Monsieur BOUÉ Gwenaël, MCF - UFR de Physique
- Madame D'ANGELO Marie, MCF - UFR de Physique
- Madame LEVY Anna, MCF - UFR de Physique
- Monsieur MARANGOLO Massimiliano, PU - UFR de Physique
- Monsieur MICHAUT Xavier, PU - UFR de Physique
- Madame SCHWOB Catherine, PU - UFR de Physique
- Monsieur TAVERNA Dario, MCF - UFR de Physique
- Monsieur GUILLARD Pierre, MCF - UFR de Physique

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des candidats sur le site internet de Sorbonne Université ainsi que par voie d'affichage au sein du département de formation ou de l'unité de formation et de recherche (UFR).

Article 3

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Présidente de Sorbonne Université
et par délégation


Thomas COUDREAU
Directeur général des services adjoint

Fait à Paris, le 04/02/2026
La Présidente de Sorbonne Université
Nathalie DRACH-TEMAM

ARRÊTÉ PORTANT CRÉATION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX EN LICENCE**Pour l'année 2026 – 2027****La Présidente de Sorbonne Université**

VU le code de l'éducation, et notamment ses articles L612-2 et suivants et D612-1 et suivants ;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

VU la délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de Sorbonne Université en date du 02 décembre 2025 et du Conseil d'Administration du 20 janvier 2026 les capacités d'accueil en master ainsi que les attendus dans les disciplines du périmètre des facultés des Lettres, de Santé et Sciences et Ingénierie.

ARRÊTE :**Article 1**

La commission d'examen des vœux du **C.M.I. Mécanique** est constituée comme suit pour l'année universitaire 2026-2027 :

Président(e)

- Monsieur CHASSAING Jean-Camille, PU - UFR d'Ingénierie

Membres

- Monsieur AUFRAY Nicolas, PU - UFR d'Ingénierie
- Madame BELME Anca, MCF - UFR d'Ingénierie
- Monsieur CORNAGGIA Rémi, MCF - UFR d'Ingénierie
- Monsieur HALIYO Sinan, PU - UFR d'Ingénierie
- Madame VINCENZI Angela, PU - UFR d'Ingénierie
- Madame WEISMAN Catherine, MCF - UFR d'Ingénierie
- Monsieur WUNENBURGER Régis, PU - UFR d'Ingénierie

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des candidats sur le site internet de Sorbonne Université ainsi que par voie d'affichage au sein du département de formation ou de l'unité de formation et de recherche (UFR).

Article 3

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Présidente de Sorbonne Université
et par délégation


Thomas COUDREAU

Directeur général des services adjoint

Fait à Paris, le 04/02/2026
La Présidente de Sorbonne Université
Nathalie DRACH-TEMAM